



TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2021

En application de l'article L.353-9-3 du code de la Construction et de l'Habitat, les redevances maximales pratiquées sont révisées chaque année au 1er janvier en fonction de l'Indice de Révision des Loyers (IRL)

Au 1er janvier 2021, le taux d'actualisation applicables aux redevances est de 0,66%

	LOGEMENT	FACTURATION PRORATISEE								FACTURATION FORFAITAIRE									
		LOYER		Nuitée	CHARGES LOCATIVES		INTERNET*		SOCIO-CULTURELLE		DG	Terme	Heure de nettoyage						
		Mois	Nuitée	invité	Mois	Nuitée	Mois	Nuitée	Forfait	Solifonds									
RJT	T1 : 15 à 18 m ²	318,44 €	10,61 €	5,00 €	11,00 €	0,37 €	10,00 €	0,33 €	2,00 €	1,00 €	1 MOIS DE LOYER	ECHU	30,00 €						
	T1' : 20 à 25 m ²	423,80 €	14,13 €																
	T1 Bis : 30 m ²	465,55 €	15,52 €																
	T2 : 45 m ²	480,78 €	16,03 €																
SOUS-LOCATION	T2 St HONORE - MACHECOUL	421,00 €	14,03 €	0,00 €	50,00 €	1,67 €	TEL & INTERNET NON COMPRIS	2,00 €	1,00 €	1 MOIS DE LOYER	A ECHOIR	30,00 €							
	T3 St HONORE - MACHECOUL	381,15 €	12,71 €		40,00€**	1,33€**													
	T3 LA BROSSE - LE BIGNON	400,00 €	13,33 €		Comprises														
		par chambre			Comprises														
	T2 L'ARZELIER - St CYR EN RETZ	565,00 €	18,83 €		63,00 €	2,10 €													
	T2 RUE DE VERDUN - SPGL	339,00 €	11,30 €																

* En option, selon la volonté du résident

** Electricité à la charge des locataires

HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

CHAMBRE CHEZ L'HABITANT	TARIF NUITEE	TARIF NUITEE COUPLE	TARIF MOIS	TARIF MOIS COUPLE	DG
	16,00 €	24,00 €	260,00 €	360,00 €	1 MOIS DE LOYER